

Vins de Bordeaux, vins d'Aquitaine : investir à la réelle hauteur des enjeux

CONTEXTE

Chiffres-clés (Sources Agreste et CIVB 1997 et MSA 1996)

- 143 800 hectares de vignes produisant 8,5 millions d'hectolitres de vins fins dont 7 millions en Gironde.
- 12 000 producteurs et 91 % des surfaces du vignoble en appellation d'origine contrôlée (AOC).
- Plus de 50 000 salariés (permanents + occasionnels, sur les exploitations) représentant l'équivalent de 16 300 temps pleins.
- 400 entreprises de négoce.
- 38 % de la production française de vins rouges et rosés AOC et 19 % de celle de vins blancs AOC.
- 14 milliards de francs de livraisons par les exploitations et plus de 22 milliards de francs de chiffre d'affaires pour l'ensemble de la commercialisation dont plus de 8 milliards de francs réa-lisés à l'exportation.
- 48 % de l'excédent commercial aquitain (source Douanes 1998).

⊙ Un enjeu majeur pour l'économie, pour l'emploi, pour les paysages et l'image de l'Aquitaine

Le premier vignoble de vins fins du monde procure à l'Aquitaine, outre la moitié de son chiffre d'affaires agricole, une ample notoriété. Le chiffre d'affaires viticole aquitain atteint, aujourd'hui, en francs constants, deux fois et demie son montant d'il y a dix-sept ans. Il représente le tiers du chiffre d'affaires national des vins de qualité. Par ses effets d'entraînement, l'impact des activités viti-vinicoles est considérable pour l'emploi régional.

Il serait paradoxal que le dynamisme et le potentiel du secteur aient pour corollaire une sous-estimation des moyens nécessaires au maintien de son positionnement.

⊙ Les risques d'un contexte international sensible

L'ouverture sur le monde de la filière viti-vinicole place celle-ci aux avant-postes de l'adaptation aux contraintes extérieures : accroissement des parts de marché des nouveaux pays producteurs, progrès technologiques, essor de produits concurrents, pression des règlements européens...

Le secteur n'est pas à l'abri des possibles retournements de marché. L'activité du négoce est décisive, particulièrement à l'international. La structure financière de la majorité de ses entreprises s'est renforcée depuis deux ans mais les succès à l'exportation génèrent également un lien plus fort avec la situation économique des pays tiers. L'instabilité financière internationale s'avère lourde de risques potentiels.

L'Aquitaine doit pouvoir développer un vignoble qui bénéficie d'une demande soutenue en s'adaptant aux exigences des marchés viticoles de demain.

⊙ Les marchés de la qualité : être toujours capable de répondre aux exigences de la demande

Prévision ou maîtrise du potentiel, protection raisonnée, recherche sur la typicité des vins de terroir : l'effort sur la qualité et l'adaptation des structures, individuelles et collectives, ne peut être relâché sans risques et la filière viti-vinicole se caractérise par des investissements matériels et immatériels très lourds et utilisables, pour certains, durant une courte période de l'année seulement.

De plus, les effets environnementaux des productions sont désormais à prendre en compte de façon systématique. Mise aux normes des chais et lutte raisonnée participent à l'effort d'image de la filière. Les moyens de l'Aquitaine en recherche et expérimentation, d'une compétence reconnue, demeurent inférieurs à ceux mobilisés par d'autres régions viticoles. Le rééquilibrage des investissements revêt une réelle dimension stratégique.

Le vignoble doit, d'autre part, être impérativement protégé des menaces de deux maladies : l'eutypiose et la flavescence dorée.

OBJECTIFS

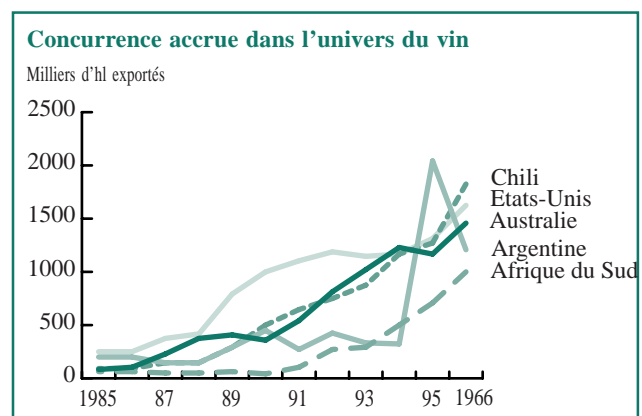
Qu'il s'agisse de la recherche, de l'expérimentation, des exploitations viticoles, des caves particulières, des caves coopératives ou des entreprises de négoce, les objectifs de la filière ont une forte cohérence en termes d'emploi, de consommation, d'environnement, de diffusion des techniques, de synergie de la filière, notamment entre recherche fondamentale, recherche appliquée et expérimentation*.

Dans ce contexte, il est nécessaire :

- de faire de la recherche scientifique viti-vinicole un pôle de compétence majeur de la recherche fondamentale en Aquitaine,
- de conforter la recherche appliquée et l'expérimentation, en cohérence avec la recherche fondamentale,
- de développer la veille technologique, juridique et économique,
- d'assurer la modernisation et la structuration des outils aquitains viti-vinicoles de production et de négoce en conservant la qualité des terroirs,
- d'optimiser la mise en marché et la promotion des vins.

La région ne peut se permettre de prendre le risque de sous-estimer son atout économique le plus prestigieux.

Le contrat de plan Etat-Région doit traduire dans les faits une véritable stratégie pour la filière, de l'amont à l'aval.



Source OIV-CIVB. Traitement CRAA

* L'approfondissement des thèmes proposés par le pôle aquitain pluridisciplinaire de recherche scientifique viti-vinicole (génomique, écologie de la vigne et qualité du vin) exige, dans le cadre des budgets alloués à la recherche fondamentale, des moyens accrus. Sous l'égide d'un **Institut international de la vigne et du vin** associant chercheurs, agents de développement et socio-professionnels de la filière, des thèmes tels que «Vins de qualité, économie locale et emploi», «Paysages viticoles et environnement» ou «Vins de qualité et santé» pourraient fédérer des recherches conduites en Aquitaine et contribuer, par une médiatisation organisée des travaux, à une valorisation de celles-ci.

ORIENTATIONS 2000-2006

Axes prioritaires pour le XII^{ème} contrat de plan Etat-Région

⊙ Programme d'expérimentation viti-vinicole

Axes prioritaires :

- la qualité des produits et la sécurité du consommateur,
- la viticulture durable et le respect de l'environnement.

Réseau de compétences mobilisé : chambres d'agriculture, CTI-VV, ENTAV, établissements d'enseignement, Faculté d'œnologie, INRA, Laboratoire-CIVRB.

Animation du programme :

Les actions retenues par la contractualisation donneront lieu à une évaluation à mi-parcours, en 2003. Il est important, afin d'obtenir la meilleure cohérence régionale des investissements, en particulier pour l'acquisition de références sur le matériel et pour la diffusion des résultats que l'animation, le suivi et l'évaluation du programme soient donc prévus et contractualisés.

AXE VITICULTURE DURABLE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Thème A : gestion de l'azote et prévision des risques

Mise en place d'un référentiel analytique pour la prévision des carences azotées et des risques de pollution des nappes phréatiques. Solutions œnologiques pour le vieillissement des vins.

Thème B : écologie de la vigne : maîtrise des intrants, viticulture biologique et protection intégrée

- Limitation de l'emploi de pesticides, méthodes alternatives à la lutte chimique, simplification des méthodes de protection raisonnée, comparaison conduite raisonnée et agrobiologique (réseau de parcelles de références), méthodes de vinification et d'élevage.
- Interaction entre vie microbienne des sols, techniques culturales et qualité des vins (références régionales).
- Optimisation de la pulvérisation des produits phytosanitaires.

Thème C : gestion des déchets viticoles et valorisation des déchets œnologiques

Evaluer techniques de vinification et déchets vinicoles.

Thème D : sélection et biodiversité du matériel végétal

Renforcer la typicité de nos vignobles par la préservation de la biodiversité, la connaissance des clones et des viroses, la lutte contre la flavescence dorée.

AXE QUALITE DES PRODUITS, SECURITE DU CONSOMMATEUR, MAINTIEN DE L'EMPLOI

Thème E : qualité et stabilité des vins en bouteille

Etudier les altérations microbiologiques, la gestion du SO₂, les conditions de conservation des vins (maîtrise thermique et hygrométrique des chais et références sur les nouveaux types de bouchage).

Thème F : prévision et maîtrise du potentiel qualitatif de la récolte

- Augmenter et valoriser le potentiel polyphénolique des raisins noirs.
- Réaliser la validation pratique des marqueurs de la qualité sanitaire et organoleptique des raisins.

⊙ Aides à la modernisation des entreprises

Thème A : conforter l'emploi dans la filière par :

- l'adaptation des structures et l'installation des jeunes (avec des mesures ciblées, prenant en compte un cahier des charges précis, évitant le saupoudrage),
- l'appui à la restructuration du foncier agricole,
- la prise en compte des besoins de main-d'œuvre (valorisation de l'image des métiers de la filière, évaluation des besoins de renouvellement des compétences et définition des profils de postes, rapprochement de l'offre et de la demande d'emplois salariés...).

Thème B : faciliter l'adaptation des entreprises viticoles (exploitations, coopératives, caves particulières, négoce) par l'aide aux investissements immatériels

Par le soutien :

- aux projets de fusion et de restructuration, dans un souci de performance économique, technique et commerciale,
- aux démarches qualité, notamment celles devant déboucher sur une certification (prise en charge partielle des coûts de diagnostic, de mise en œuvre et de suivi de la démarche),
- aux analyses organisationnelles et stratégiques (audits, conseils, études de mises en marché et de positionnement),
- à la formation (administrateurs, équipes de direction, ensemble des salariés),
- au recrutement de cadres (ingénieurs terrain, qualitatifs, nouveaux métiers).

Thème C : accompagner la modernisation des entreprises par l'aide aux investissements matériels

- Pour des investissements liés au produit et au traitement des effluents viticoles et à leur étude préalable, en justifiant ces investissements par leur intégration dans un projet global de développement commercial de l'entreprise, stratégiquement argumenté.
- Locaux de stockage adoptant les techniques d'isolation ou de climatisation qui favorisent une meilleure conservation des vins.
 - Tout équipement et toute technologie favorisant l'amélioration du traitement des vins et particulièrement l'achat de matériel pour l'enrichissement, dont les machines à eau chaude pour les plants de vigne.
 - Achat de matériel informatique utile au suivi du processus de production et notamment de la traçabilité du produit.